

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DES MALIENS DE L'EXTERIEUR

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

**SEMINAIRE DE BAMAKO SUR L'UNIVERSALISATION
ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION
D'OTTAWA EN AFRIQUE**

« BAMAKO : UN AN APRES »

Intervention
de Monsieur Mamadou Lamine OUATTARA,
à la Réunion Intersessionnelle du Comité Permanent sur l'État de la Convention
d'Ottawa

GENEVE, le 1er Février 2002

Du 15 au 16 février 2001, s'est tenu à Bamako, République du Mali, le Séminaire International sur l'universalisation et la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa en Afrique.

Organisé par le Mali avec l'appui du Canada et de la France que nous tenons une fois de plus à remercier, le Séminaire de Bamako a regroupé quelques 190 délégués provenant de 46 États africains, 15 pays donateurs, 6 organisations régionales africaines, 10 organisations internationales et 6 ONG.

Les résultats du Séminaire de Bamako ont fait l'objet d'une présentation lors de la réunion des comités permanents intersessionnels tenue à Genève en mai 2001.

La présente réunion que se tient un an après nous donne l'occasion de faire une première évaluation pour voir le chemin parcouru depuis Bamako et baliser le terrain pour l'avenir.

Mais auparavant, il y a lieu de rappeler les conclusions principales de Bamako 2001, à savoir :

- La nécessité de maintenir la place de l'Afrique au centre de la lutte mondiale contre les mines antipersonnel (favoriser l'universalisation de la Convention, accroître la participation au processus intersessionnel);
- La nécessité de promouvoir l'approche sous-régionale pour la coordination de l'action contre les mines en Afrique;
- La nécessité d'accroître le soutien des pays donateurs dans tous les domaines de l'action contre les mines en Afrique (démunage, destruction des stocks, aide aux victimes, sensibilisation, législation nationale et rapports de transparence).
- Le Séminaire a permis aux africains d'exposer leurs priorités et leurs intérêts. Il a débouché sur une série d'engagements qui ont fait et vont continuer à faire avancer l'action contre les mines en Afrique. Enfin, le Séminaire a servi d'exercice utile de conscientisation et d'émulation, favorisant le partage fructueux d'expériences entre les pays et les sous régions d'Afrique.

Bamako : un an après

Concrètement, un an après Bamako, comment se présente la situation de la Convention en Afrique?

- L'élan politique donné par le Séminaire a grandement contribué au fait que dix autres États africains ont récemment adhéré à la Convention d'Ottawa, et/ou l'ont ratifié : Algérie, Cap-Vert, Érythrée, Gabon, Guinée-Bissau, Kenya, Nigéria, Sierra Leone, Tanzanie, Zambie.

- De par la présence massive des pays africains à la présente réunion et de par le multilinguisme de nos travaux, on peut dire que l'appel lancé à Bamako il y a un an, a été entendu. C'est le lieu de remercier les donateurs pour leur soutien.
- Les dispositions concrètes ont été prises par la France et le Bénin pour la mise en œuvre de leur initiative conjointe présentée lors du Séminaire de Bamako, d'établir à Ouidah au Bénin, un centre de formation au déminage, à vocation régionale.
- Un séminaire CEDEAO-CICR sur la Convention d'Ottawa et la Convention de 1980 sur certaines armes (CCW) a eu lieu à Abuja en octobre 2001.
- Un séminaire régional sur la Convention d'Ottawa en Afrique du Nord a eu lieu en Tunisie le 15-16 janvier 2002.
- De nouveaux projets financés par certains donateurs. C'est le Canada au Soudan, en République Démocratique du Congo, en Érythrée, en Ouganda, en Mauritanie et au Mozambique.

Quels sont les besoins actuels sur le terrain?

a) Terminer l'universalisation de la Convention avant la conférence d'examen de 2004 : En Afrique, 7 pays signataires n'ont pas encore ratifié la Convention (Angola, Burundi, Cameroun, Éthiopie, Gambie, Sao-Tomé-et-Principe, Soudan); et 7 pays n'y ont pas encore adhéré (République centrafricaine, Comores, République démocratique du Congo, Égypte, Libye, Maroc, Somalie).

b) Accroître l'appui à la mise en œuvre intégrale de la Convention, et ce, à tous les niveaux, notamment :

- Le déminage : il faut fournir plus de ressources aux principaux pays touchés par les mines (Mozambique, Angola, Éthiopie, Érythrée, Tchad, RDC, Soudan);
- L'assistance aux victimes : sous forme de soutien d'urgence mais aussi de programmes à long terme pour la réadaptation;
- La sensibilisation aux mines;
- Les mesures de transparence (article 7) : Le Burkina Faso et la Belgique ont offert leur assistance en la matière. Il est essentiel de fournir à travers les rapports nationaux des renseignements utiles pour obtenir de l'aide;
- Les mesures d'application nationales (article 9) : Elles sont essentielles pour mettre un terme au commerce illicite et à la circulation des mines terrestres, et constituent de ce fait, la meilleure garantie que les pays non touchés demeurent intacts.
- La destruction des stocks : Il faut agir rapidement car les échéances se rapprochent dans ce domaine. Le Canada a offert son assistance dans ce domaine.
- La durabilité du suivi : Nous devons établir une structure permanente qui conservera tous les renseignements utiles, déterminera les possibilités et les besoins de financement et publiera des rapports réguliers afin de mieux affecter l'aide et de mesurer continuellement les progrès accomplis.

A titre de conclusion

Les pays africains et les donateurs doivent réaffirmer et maintenir leurs engagements à l'égard de la Convention et de l'éradication des mines en Afrique.

L'approche sous-régionale de l'action contre les mines est essentielle en Afrique, elle fonctionne en Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et en Afrique australe (SADC).

Nous devons répondre rapidement à cette importante question : Qui se chargera de suivre l'évolution de la situation maintenant pour assurer le suivi et la coordination de l'action contre les mines en Afrique?

Le Programme d'action du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) considère la lutte contre la prolifération des armes légères et des mines terrestres comme une « condition préalable au développement ». Tous les pays donateurs, notamment ceux du G8, doivent répondre à cet appel en affectant plus d'argent à l'action contre les mines.

Je vous remercie pour votre aimable attention.